



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-142779>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-142779**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Missions de contrôle technique de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Description : Les présents accords-cadres ont pour objet les missions de contrôle technique sur les opérations d'un montant maximal de 5 000 000 Euros HT et la réalisation de diagnostic amiante et contrôle des installations électriques sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence

Identifiant de la procédure : 7f7e1c6f-dd4a-4637-898a-efa8105e809b

Avis précédent : 24b08943-6544-4d89-b046-0a9f94625241-01

Identifiant interne : 74250073

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631400 Services de contrôle technique d'ouvrages de génie civil

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille-Provence 58 Bd Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : Adresse géographique et postale pour les remises des copies de sauvegarde (DCP - Le Balthazar : DCP 2 Boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc, 13002 Marseille Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant. Tous les documents seront remis gratuitement. Pour obtenir le dossier sur la plateforme électronique : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Il sera demandé au candidat effectuant un retrait de fournir une adresse mail. Celle-ci sera utilisée pour lui transmettre les éventuels renseignements complémentaires. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir une adresse mail valide et régulièrement consultée. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. Conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 10 du Règlement de la consultation

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 956,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,300,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Territoire Sud

Description : Missions de contrôle technique - Lot 1 Territoire Sud (18 communes) : Allauch - Carnoux-en-Provence - Carry-Le-Rouet - Cassis - Ceyreste - Châteauneuf-les-Martigues - Ensues-La-Redonne - Gémenos - Gignac-La-Nerthe - La Ciotat - Le Rove - Marignane - Marseille - Plan-de-Cuques - Roquefort-La-Bédoule - Saint-Victoret - Sausset-Les-Pins - Septèmes-Les-Vallons
Allauch - Carnoux-en-Provence - Carry-Le-Rouet - Cassis - Ceyreste - Châteauneuf-les-Martigues - Ensues-La-Redonne - Gémenos - Gignac-La-Nerthe - La Ciotat - Le Rove - Marignane - Marseille - Plan-de-Cuques - Roquefort-La-Bédoule - Saint-Victoret - Sausset-Les-Pins - Septèmes-Les-Vallons

Identifiant interne : Lot-0001

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631400 Services de contrôle technique d'ouvrages de génie civil

Options :

Description des options : L'accord-cadre est d'une durée d'un an renouvelable trois (3) fois un (1) an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Durée : 12 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 452,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations complémentaires : Le montant estimatif est de 452 000 euros HT soit 542 400 euros TTC sur la durée de la période initiale. Le montant estimatif maximal toutes reconductions comprises est de 1 808 000 euros HT soit 2 169 600 euros TTC. Le montant minimum annuel est de 50 000 euros HT par an et le montant maximum annuel est de 600 000 euros HT L'accord-cadre comprend une clause d'insertion sociale à l'article 5 du CCAP de 450 heures d'insertion ou un stage d'une durée minimale de 6 mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique : - Sous-critère A : Pondération 60% "Adéquation des moyens humains spécifiquement dédiés au marché." - Sous-critère B : Pondération 40% "Pertinence de la Méthodologie proposée pour les contrôles interne et externe spécialement mis à disposition du marché"

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation

pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Territoire Est

Description : Missions de contrôles techniques - territoire Est - 48 communes : Aix-en-Provence · Beaurecueil · Bouc-Bel-Air · Cabriès · Châteauneuf-le-Rouge · Coudoux · Éguilles · Fuveau · Gardanne · Gréasque · Jouques · La Roque d'Anthéron · Lambesc · Le Puy-Sainte-Réparate · Le Tholonet · Les Pennes-Mirabeau · Meyrargues · Meyreuil · Mimet · Pertuis · Peynier · Peyrolles-en-Provence · Puyloubier · Rognes · Rousset · Saint-Antonin-sur-Bayon · Saint-Cannat · Saint-Estève-Janson · Saint-Marc-Jaumegarde · Saint-Paul-lez-Durance · Simiane-Collongue · Trets · Vaunenargues · Venelles · Ventabren · Vitrolles · Aubagne · Auriol · Belcodène · Cadolive · Cuges-les-Pins · La Bouilladisse · La Destrousse · La Penne-sur-Huveaune · Peypin · Roquevaire · Saint-Savournin · Saint-Zacharie

Identifiant interne : Lot-0002

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631400 Services de contrôle technique d'ouvrages de génie civil

Options :

Description des options : L'accord-cadre est d'un an renouvelable trois (3) fois un (1) an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Durée : 12 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 252,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations complémentaires : Le montant estimatif est de 252 000 euros HT soit 302 400 euros TTC sur la durée de la période initiale. Le montant estimatif maximal toutes reconductions comprises est de 1 008 000 euros HT soit 1 209 600 euros TTC. Le montant minimum annuel est de 25 000 euros HT par an et le montant maximum annuel est de 350 000 euros HT L'accord-cadre comprend une clause d'insertion sociale à l'article 5 du CCAP de 250 heures d'insertion ou un stage d'une durée minimale de 3 mois

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique : Sous-critère A : Pondération 60% : "Adéquation des moyens humains spécifiquement dédiés au marché." Sous-critère B : Pondération 40% : "Pertinence de la méthodologie proposée pour les contrôles interne et externe spécialement mis à disposition du marché"

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L.

551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Territoire Ouest

Description : Missions de contrôle technique - 26 communes : Alleins · Aurons · La Barben · Berre-l'Étang · Charleval · Eyguières · La Fare-les-Oliviers · Lamanon · Lançon-Provence · Mallemort · Pélissanne · Rognac · Saint-Chamas · Sénas · Velaux · Vernègues · Cornillon-Confoux · Fos-sur-Mer · Grans · Istres · Miramas · Port-Saint-Louis-du-Rhône · Martigues · Port-de-Bouc · Salon de Provence · Saint-Mitre-les-Remparts

Identifiant interne : Lot-0003

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631400 Services de contrôle technique d'ouvrages de génie civil

Options :

Description des options : L'accord-cadre est d'un an renouvelable trois (3) fois un (1) an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/12/2025

Durée : 12 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 252,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations complémentaires : Le montant estimatif est de 252 000 euros HT soit 302 400 euros TTC sur la durée de la période initiale. Le montant estimatif maximal toutes reconductions comprises est de 1 008 000 euros HT soit 1 209 600 euros TTC. Le montant minimum annuel est de 25 000 euros HT par an et le montant maximum annuel est de 350 000 euros HT L'accord-cadre comprend une clause d'insertion sociale à l'article 5 du CCAP de 250 heures d'insertion ou un stage d'une durée minimale de 3 mois

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique : Sous-critère A : Pondération 60% "Adéquation des moyens humains spécifiquement dédiés au marché." Sous-critère B : Pondération 40% : "Pertinence de la Méthodologie proposée pour les contrôles interne et externe spécialement mis à disposition du marché"

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4

avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 1,300,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 600,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SOCOTEC Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre SOCOTEC Construction

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250394F00

Titre : Missions de contrôle technique sur le périmètre du territoire Sud

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/11/2025

Date de conclusion du marché : 18/12/2025

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 350,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SOCOTEC Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre SOCOTEC Construction

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250395F00

Titre : Missions de contrôle technique sur le périmètre du territoire Est

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/11/2025

Date de conclusion du marché : 18/12/2025

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 350,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SOCOTEC Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre SOCOTEC Construction

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250396F00

Titre : Missions de contrôle technique sur le périmètre du territoire Ouest

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/11/2025

Date de conclusion du marché : 18/12/2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700108

Adresse postale : 58 bd Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : commandepublique.entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491999900

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : 13002 marseille

Code postal : 13281

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 04 91 13 48 13

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : SOCOTEC Construction

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 83415751300922

Adresse postale : 5 rue Marcel Leclerc Le Virage

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13008

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0003, LOT-0002

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 1e3581cb-0640-4339-ba1e-c54d3d699f45 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 29/12/2025 à 14:18

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/12/2025